

LES PLAFONDS DE RESSOURCES LOCATIFS

AU 1^{er} JANVIER 2024



Les logements sociaux et intermédiaires sont encadrés par des normes locatives spécifiques.

Pour un logement financé, depuis le 1^{er} janvier 2015, avec le PLI (Prêt locatif intermédiaire), le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés ci-dessous qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique.

LLI 2015 (pour les logements financés depuis le 01/01/2015)

Catégories de ménage	Zone A (en €)	
1 personne seule	43 475	4 025
2 personnes sans personne à charge	64 976	6 016
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge	78 104	7 232
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	93 556	8 663
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	110 753	10 255
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	124 630	11 540
Par personne supplémentaire	+13 886	+1 286

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. En 2024, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage figurant sur **le ou les avis d'impôt établi(s) en 2023 sur les revenus de l'année 2022**.

Autres montants (en 2^{ème} colonne de chaque zone géographique) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Zones géographiques

Zone A bis : Paris et 76 communes d'Île-de-France.

Zone A : Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français et autres zones très tendues dont Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et leurs agglomérations.

Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants, pôles de la grande couronne parisienne, pourtour de la Côte d'Azur et quelques agglomérations au marché tendu.

Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (grande couronne parisienne, zones littorales ou frontalières, Corse).

Zone C : reste du territoire.

Pour connaître la zone géographique,
un outil de recherche est à votre disposition sur actionlogement.fr